



A V I S

La délibération du conseil communal du 2 juin 2021 (point 16a) modifiant et complétant le règlement général de circulation du 2 décembre 1986 a été approuvée par le Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics, le 9 juin 2021 et par la Ministre de l'Intérieur le 16 juin 2021 réf. 322/21/CR.

Ladite délibération est déposée pendant dix jours au secrétariat communal et peut être consultée par tous les intéressés.

Mersch, le 21 juin 2021
le secrétaire, le bourgmestre,

